

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 octobre 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**RNOV 002-512/12/BC**

**■ Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Marignane - Attribution d'un fonds de concours à la ville de Marignane pour la création du relais emploi-développement économique**  
**DHCS 12/8525/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 21 octobre 2011, le Conseil de Communauté a approuvé la convention pour le projet de requalification du centre ancien de Marignane dans le cadre du Programme Nationale de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et notamment, l'engagement financier de Marseille Provence Métropole sur les équipements publics de proximité pour un montant total de 297 379 euros.

Par délibération du 11 juillet 2012, le conseil municipal de Marignane a confirmé sa demande de fonds de concours à Marseille Provence Métropole pour la création d'un « relais emploi-développement économique » à hauteur de 112 310 euros, soit 10 % des travaux et honoraires prévus, et une demande

de subvention FEDER gérée par Marseille Provence Métropole à hauteur de 568 424 euros, soit 50 % des travaux et honoraires prévus (l'octroi de la subvention FEDER fait l'objet d'une délibération séparée).

Après travaux, ce « relais emploi-développement économique » accueillera les services de l'emploi de la Ville, le PLIE de Marseille Provence Ouest et diverses permanences de structures intervenant en faveur de l'emploi et du développement économique.

Il convient de préciser désormais les modalités de versement du fonds de concours de Marseille Provence Métropole, ainsi que les obligations des parties.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, et notamment son article 186 modifiant le V de l'article L.5215-26 du code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution de fonds de concours entre la Communauté urbaine et les communes membres ;
- La délibération FAG 004-314/08/CC du Conseil de Communauté du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération RNOV 003-666/11/CC du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011 du approuvant la convention pour le projet de requalification du centre ancien de Marignane ;
- La délibération du 11 juillet 2012 du Conseil Municipal de Marignane approuvant la demande de fonds de concours de 112 310 euros auprès de Marseille Provence Métropole pour la réalisation du « relais emploi-développement économique ».

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt qu'il y a à contribuer à la revitalisation du centre ancien de Marignane et de favoriser l'offre de service emploi et insertion par la création du relais emploi et développement économique ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribué un fonds de concours de 112 310 euros à la Ville de Marignane pour la création du « relais emploi-développement économique ».

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de fonds de concours ci-annexée.

Signé le 26 Octobre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2012

**Article 3 :**

Les crédits d'investissement nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Nature 20-422 – Fonction 824 – Sous-Politique E 110 autorisation de programme n° 2008/00146.

**Article 4 :**

Les crédits de paiement seront ouverts selon l'échéancier suivant :

- Année 2012 : 56 155 euros
- Année 2013 : 56 155 euros

**Article 5 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI